

Après-midi d'information & d'échanges sur le Compte personnel de formation (CPF)

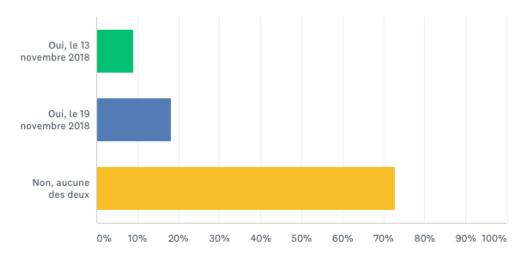


24 juin 2019

CPF... où en êtes-vous?

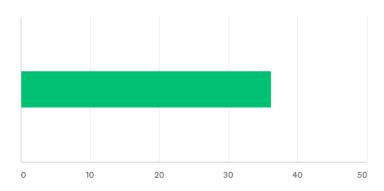
Avez-vous participé à une ou plusieurs réunions d'information sur le CPA/CPF, organisées par l'ANFH Nord Pas-de-Calais les 13 et 19 novembre 2018 ?

Answered: 22 Skipped: 1



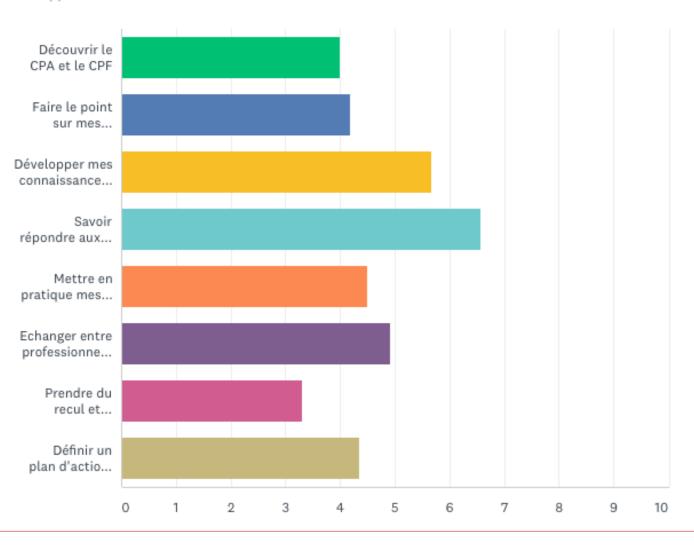
Sur une échelle de 1 à 10, à quel niveau estimez-vous vos connaissances sur le CPA et le CPF ?(de 0 = aucune connaissance à 10 = expertise)

Answered: 21 Skipped: 2



Quelles sont vos attentes pour cet atelier?

Answered: 20 Skipped: 3





CPF...ou CPA?

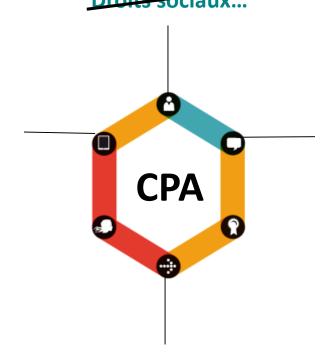
Compte Personnel de Formation (CPF)

Droits acquis au titre de son activité professionnelle (agent public, salarié, travailleur indépendant, agent consulaire...)

Droits mobilisables pour la formation



Heures → Euros
Heures pour les agents publics



Compte Engagement Citoyen (CEC)

Droits acquis au titre des temps de bénévolat ou de volontariat (bénévoles association, réserve militaire, maître d'apprentissage..)

Droits complémentaires aux CPF

Heures → Euros

Compte Professionnel de Prévention

Droits acquis en contrepartie de l'exposition à au moins un des 6 facteurs de risques professionnels (activité en milieu hyperbare, températures extrêmes, bruit, travail de nuit, travail en équipes successives alternantes, travail répétitif



CPF...les principes d'action

Portabilité

= attaché à la personne

Universalité

= Pour tout actif



Evolution professionnelle

= dans le cadre d'un projet

Initiative personnelle

= Un droit pour l'agent
 = DPC, qui est une obligation
 pour le professionnel de santé



COMPTE PERSONNEL DE FORMATION:

Rappel du cadre général de mise en œuvre



CPF...le mécanisme général



Accompagnement possible pour l'aider dans ses démarches

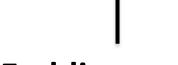
Activation du compte Consultation du solde Saisie de son niveau d'étude



Gestion du site et du SI



Financement du CPF
Transmission des données pour la décrémentation par la CDC
Appui à élaboration de projet (CEP)



Etablissements

[Transfert de données DIF + CPF]
Accompagnement mise en œuvre
Priorités et financement du CPF



Demande écrite de CPF



CPF...le mécanisme général

Existe depuis le 1^{er} janvier 2017 :

- Une alimentation des compteurs des agents par la CDC (via les DADS ou DSN) :
 - 24h/an dans la limite de 120h
 - Puis 12h/an dans la limite de 150h
- Droits majorés pour les agents de catégorie C et peu ou moins qualifiés (infra V) : 48h/an jusqu'à 400h
- Inaptitude: si le projet d'évolution professionnelle vise à prévenir une situation d'inaptitude, l'agent peut bénéficier d'un crédit d'heures supplémentaires (150h max), après avis du médecin du travail ou par un médecin de prévention.
 - = mesure de gestion interne à l'employeur
- Pas de proratisation, hors agents nommés sur des emplois à temps non complet
- Droits DIF non périssables et intégrés au CPF des agents par les employeurs



CPF...le mécanisme général et l'alternance de statuts!



Attention aux situations particulières ! Portabilité !



Article 22 ter de la loi de 1983 :

- « Le CPF a pour objectifs, par l'utilisation des droits qui y sont inscrits, de renforcer l'autonomie et la liberté d'action de son titulaire et de faciliter son évolution professionnelle »
- « Tout fonctionnaire peut faire valoir auprès de toute personne publique ou privée qui l'emploie, les droits qu'il a précédemment acquis, selon les modalités du régime dont il relève au moment de sa demande »
- « Les droits inscrits sur le CPF demeurent acquis par leur titulaire jusqu'à leur utilisation ou à la fermeture du compte »



CPF...le mécanisme général

Mobilisation des droits :

- Demande à formuler auprès de l'employeur public, qui visualise le crédit d'heures (financeur)
- Utilisation par anticipation possible des droits (2 ans ou jusqu'à la fin du contrat)
- Formations pendant le temps de travail priorisées, mais non exclusives → HTT possible
- Un accord à trouver autour d'un <u>intérêt partagé</u> → projet d'évolution professionnelle (=hors 2a)
- **Délais de 2 mois** pour répondre pour l'employeur public
- Tout silence vaut refus (mais non motivé)

Pour toute formation :

- Diplôme, titre ou certification répertoriés au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) ou à l'inventaire (en évolution -> RSCH)
- Action inscrite au plan de formation ou dans l'offre de formation d'un employeur public, y compris lorsqu'il s'agit d'un autre employeur que le sien
- Action proposée par un organisme de formation ayant souscrit aux obligations de déclaration prévues par le code du travail (préparations concours, formations qualifiantes...)

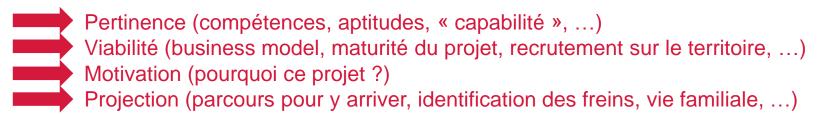


CPF...pour le projet d'évolution professionnelle de l'agent...à partager avec l'établissement



« Projet d'évolution professionnelle »

- Accéder à de nouvelles responsabilités
- Effectuer une mobilité professionnelle
- Engager une reconversion professionnelle
- Créer une entreprise (si viabilité et maturité)
- •

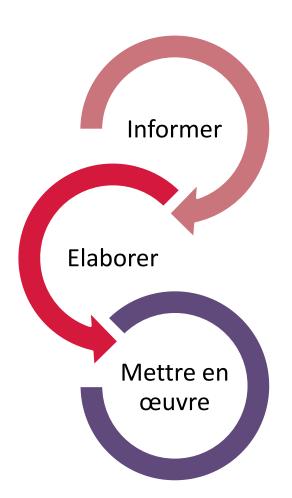


Lien avec le projet stratégique de l'établissement

Lien avec la Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences



CPF...et le CEP, un outil d'élaboration du projet d'évolution professionnelle



1- L'accueil individualisé :

- Analyser sa situation professionnelle
- Décider de la poursuite ou non de ses démarches
- Identifier les acteurs susceptibles de l'y aider

2- Le Conseil Personnalisé :

- Formaliser son projet d'évolution professionnelle
- Y assortir une stratégie

3- L'accompagnement à la mise en œuvre :

Disposer d'un plan d'actions et d'un soutien global à la réalisation de son projet

L'agent peut bénéficier <u>à sa</u> <u>demande</u> d'un accompagnement personnalisé destiné à élaborer et mettre en œuvre son projet professionnel <u>notamment</u> dans le cadre du **conseil en évolution professionnelle (CEP).**

L'accompagnement personnalisé est assuré par :

- Par un conseiller formé à cet effet au sein de l'établissement public d'affectation de l'agent : conseiller mobilité et carrière, RH, conseiller formation...
- L'ANFH

Article 22 ter de la loi de 1983 : tout fonctionnaire peut bénéficier, à sa demande, d'un accompagnement personnalisé destiné à l'aider à élaborer et mettre en œuvre son projet professionnel, notamment dans le cadre du conseil en évolution professionnelle



CPF...des outils à votre disposition!



Espace dédié sur le site Internet de l'ANFH http://www.anfh.fr/thematiques/le-compte-personnel-de-formation-cpf



CPF...en priorité:

Toute action de formation, hors celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées (2a)

Nécessaire à la mise en œuvre du projet d'évolution professionnelle & visant l'acquisition d'une certification ou le développement des compétences (non certifiant)

4 priorités de la FPH:

Socle de connaissances et de compétences (« Compétences Clés »)

Action de formation, accompagnement ou bilan de compétences, permettant de prévenir une situation d'inaptitude

Action de formation ou accompagnement à la VAE pour l'accès à un diplôme, un titre ou une certification inscrite au RNCP

Action de formation de préparation aux concours et examens

PRIORITES DES ETABLISSEMENTS

= PLAN DE FORMATION

PRIORITES DE L'ANFH

= FQ&CPF



CPF...le financement





Depuis le 1^{er} janvier 2019



CPF...le financement

Prise en charge par l'établissement sur le plan de formation

- Frais pédagogiques rattachés à la formation suivie au titre du CPF
- Prise en charge possible des frais occasionnés par les déplacements
- Peuvent être fixés des plafonds de prise en charge des frais
- **≻Exemples**...
 - Plafond horaire de prise en charge des frais pédagogiques
 Ex : 1 heure de CPF = X euros maximum
 - Plafond de prise en charge par action de formation
 Ex : X euros maximum pour une action de formation



Et vous?

Plafond, priorités, frais de déplacement...?

Un financement de l'OPCA (FQ&CPF)



Publics « prioritaires »:

- agents à bas niveau de qualification,
- agents de catégorie C,
- agents des filières techniques, logistiques et administratives.

Formations éligibles :

- Etudes promotionnelles (tous niveaux confondus)
- Autres qualifications et certifications selon les critères suivants :
 - Qualification ou certification dans le champ des métiers de la FPH (Répertoire des Métiers)
 - -Qualification ou certification de niveaux V à III et « sans niveau spécifique» (type CQP équivalent)
 - -Qualification ou certification inscrite sur l'une des listes suivantes :
 - Qualifications et certifications inscrites au RNCP
 - Titres inscrits à l'Inventaire de la CNCP
- Formations relevant du socle de connaissances et de compétences professionnelles

NB: DU non éligibles au FQ&CPF

! L'agent doit mobiliser son CPF

! Il appartient à l'établissement de **prioriser** ses demandes sur le FQ&CPF ! L'établissement est « garant » de l'utilisation du CPF (projets individuels) Pas de condition d'un nombre d'heures sur le compteur de l'agent



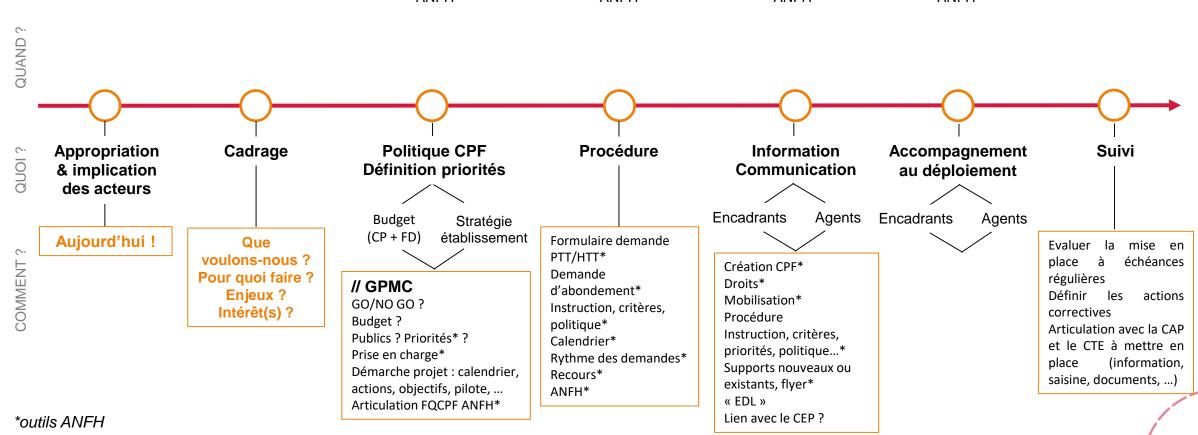
ATELIER 1

Les actions nécessaires au sein du GHT ou de l'établissement pour mettre en place le CPF

AVEC QUI

Quelles actions nécessaires au sein du GHT ou de l'établissement pour mettre en place le CPF?

Direction	Direction					
DRH	DRH	DRH				
Service Formation						
		Instances	Instances	Instances	Instances	Instances
		Cadres ?		Cadres	Cadres	
				Communication	Communication	
		ANFH	ANFH	ANFH	ANFH	



18



Merci de votre attention



PRESENTATION du Cabinet Boumendil & Consultants



Présentation du Cabinet Boumendil & Consultants

Le cabinet Boumendil & Consultants intervient en analyse de l'environnement juridique dans les domaines du droit de la formation, de la gestion RH et des compétences, et des politiques de l'emploi.

Notre offre de services :

Assistance & Veille juridique

- Hotline juridique,
- Veille juridique ciblée,
- Rédaction de FAQ,
- Elaboration de guides, d'études juridiques, ...

Communication professionnelle

- Conception et rédaction de contenus à visée institutionnelle, technique ou pédagogique,
- · Conception de politiques éditoriales print ou web,
- Sécurisation et mise en conformité juridique des contenus,
- Suivis d'édition, ...

Conseil & Accompagnement

- Sécurisation juridique des pratiques,
- Accompagnement aux négociations collectives,
- · Optimisation financière,
- Conseil stratégique,
- Accompagnement à la gestion RH.

Formation & professionnalisation

- Actions de formation sur mesure,
- Cycles de professionnalisation et de perfectionnement.

Le cabinet bénéficie depuis 2016 de la qualification ISQ-OPQF



Droit de la formation Politiques de l'emploi GRH & GPEC

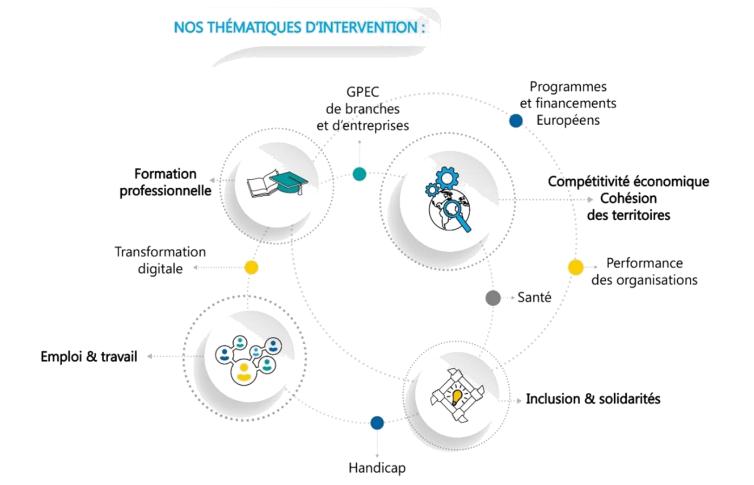


Présentation du Cabinet Boumendil & Consultants

Fondé en 1993, le Groupe Amnyos compte aujourd'hui une quarantaine de collaborateurs.

Ses implantations à Paris, Lyon, Aix-en-Provence et Bordeaux, permettent de couvrir le territoire national. Au travers de ses différentes filiales, le Groupe Amnyos intervient sur les principaux domaines en résonance avec l'emploi, le travail, les compétences et la formation:





NOS MÉTHODES ET PRESTATIONS :





Vincent CIBOIS
06 25 42 28 66
v.cibois@boumendiletconsultants.fr